


S'PACE Sophie Privat
Assistance Conseil en Environnement



S'PACE
Mandrou
09000 SERRES SUR ARGET
Téléphone : 06.85.13.41.96
e-mail : s-space@orange.fr

Thibaut COURTIEU – Ingénieur Conseil
21 bis rue Gabriel Fauré
09100 PAMIERS
Téléphone : 06.79.51.20.76
e-mail : contact@tcic.fr
www.tcic.fr

Affaire n° 171015

Octobre 2017

Révision du zonage d'assainissement
« eaux usées »

COMMUNE DE MOULIS
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

Sommaire

Préambule.....	5
1. Contexte règlementaire	7
2. Présentation du projet	9
2.1. Le zonage d'assainissement actuel	9
2.2. Le projet de révision du zonage	13
3. Eléments justifiant le projet	15
3.1. Caractéristiques de la zone.....	15
3.2. Les infrastructures d'assainissement collectif	15

Liste des Figures

Figure 1: Zonage d'assainissement actuel – Secteur du bourg de Moulis.....	11
Figure 2 : Zonage d'assainissement actuel – Secteur des hameaux de Luzenac et Pouech	12
Figure 3 : Projet de plan de zonage d'assainissement révisé – Secteur du bourg de Moulis	14

Préambule

La commune de Moulis a engagé la troisième modification de son Plan d'Occupation des Sols (POS) visant à permettre l'extension des activités du CNRS. Dans ce cadre, elle souhaite également procéder à la révision de son zonage d'assainissement « eaux usées » afin d'intégrer l'ensemble des bâtiments du CNRS, ainsi que les habitations mitoyennes, à la zone d'assainissement collectif.

Le présent document constitue la proposition de révision du zonage d'assainissement « eaux usées » de la commune de Moulis.

Les auteurs du dossier sont Sophie PRIVAT, Assistance, Conseil en Environnement (S'PACE) et Thibaut COURTIEU – Ingénieur Conseil.

1. Contexte réglementaire

Selon l'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales, « *les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :*

- 1- *Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;*
- 2- *Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ; [] »*

Ces dispositions se traduisent par l'élaboration d'un « zonage d'assainissement des eaux usées » comprenant un rapport de synthèse et une partie graphique constituant le plan de zonage, établi sur fond de plan cadastral.

La commune de Moulis dispose d'un zonage d'assainissement eaux usées approuvé le 13 septembre 2013.

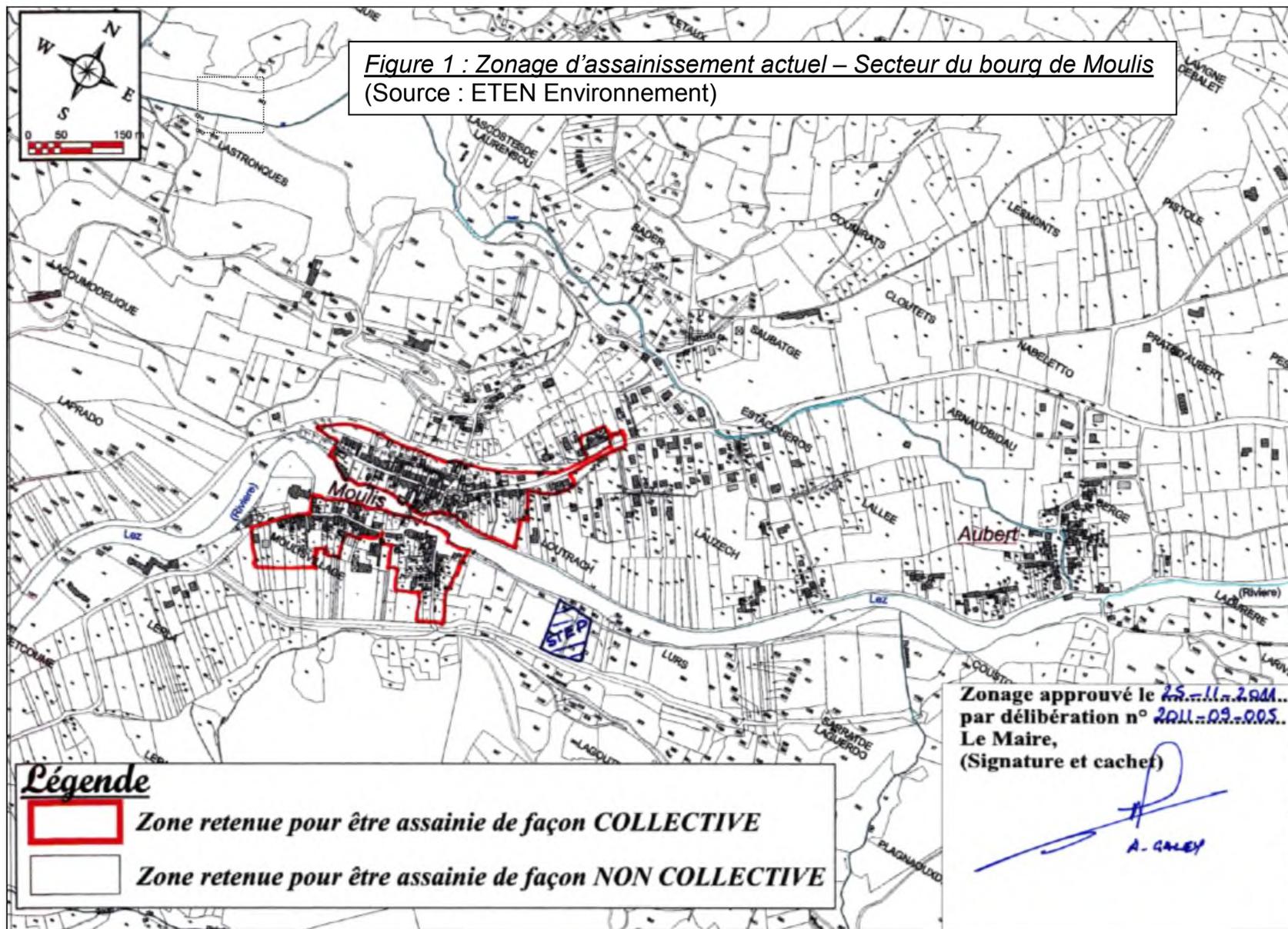
2. Présentation du projet

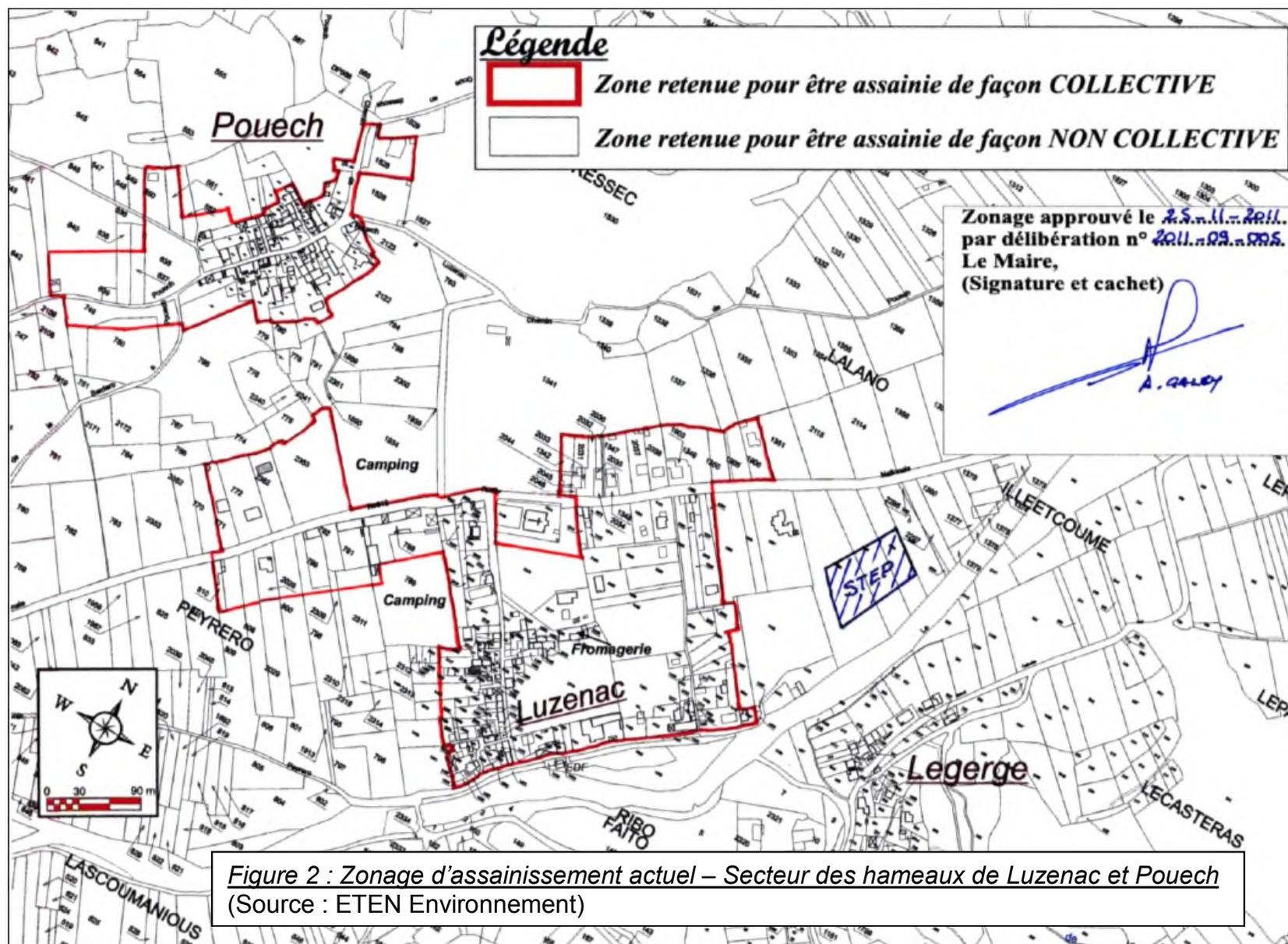
2.1. Le zonage d'assainissement actuel

La commune de Moulis dispose d'un zonage d'assainissement « eaux usées » approuvé le 13 septembre 2013. Ce zonage classe en zone d'assainissement collectif 3 secteurs de la commune :

- le bourg de Moulis,
- le hameau de Pouech,
- le hameau de Luzenac.

Les plans de zonage associés sont présentés en suivant.





2.2. Le projet de révision du zonage

Conjointement au présent projet de révision de son zonage d'assainissement « eaux usées », la commune a engagé la troisième modification de son Plan d'occupation des Sols. Comme indiqué dans la notice explicative établie par le bureau d'études ADRET, « la procédure de la troisième modification du POS de MOULIS concerne l'extension du site du CNRS de Moulis ».

En concordance avec la modification du document d'urbanisme, la révision du zonage d'assainissement « eaux usées » concerne l'intégration du site du CNRS, ainsi que des habitations mitoyennes à la zone d'assainissement collectif. Le reste du plan de zonage est inchangé.

Le projet de plan de zonage révisé sur le secteur du bourg de Moulis est présenté en suivant.

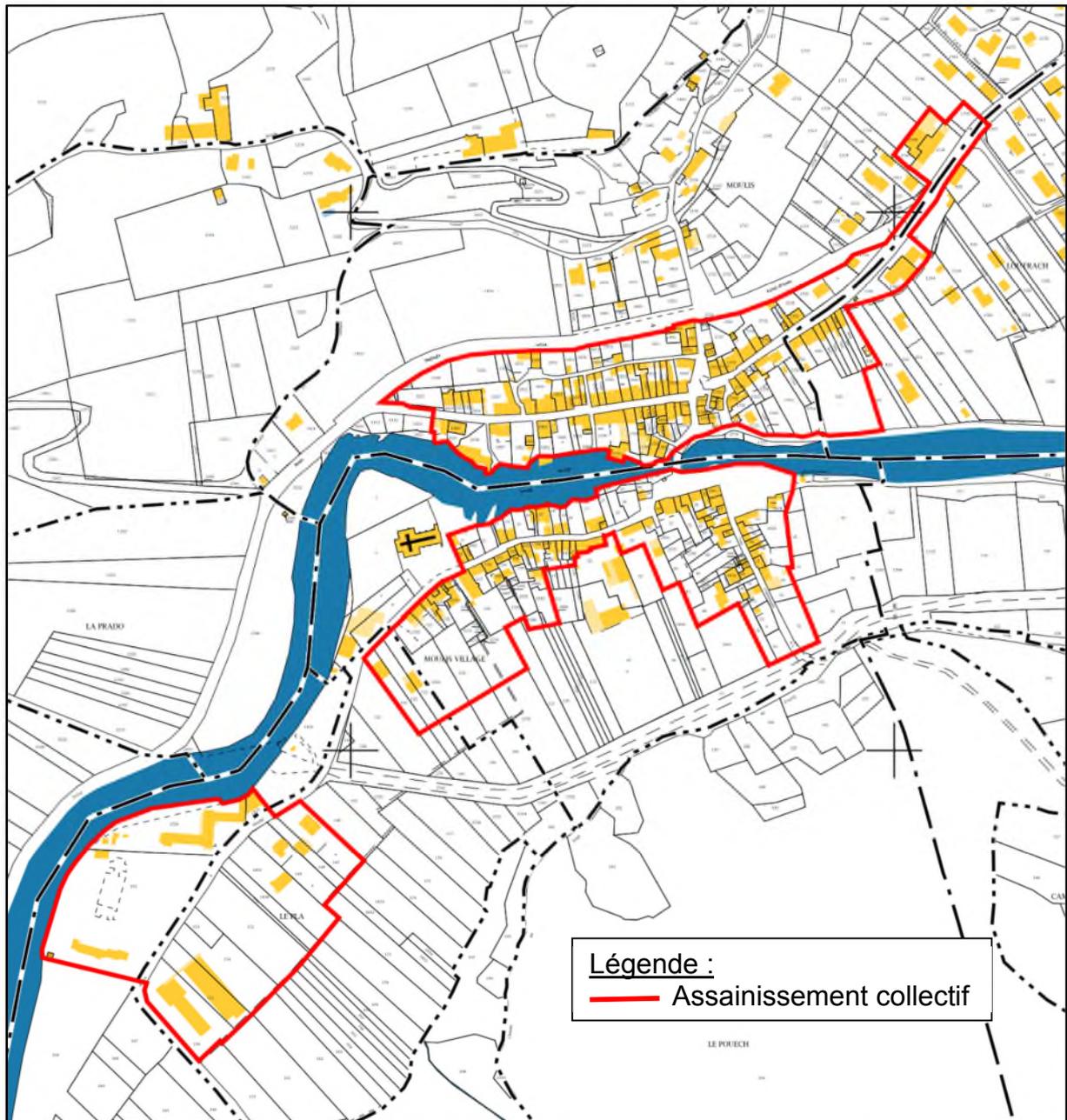


Figure 3 : Projet de plan de zonage d'assainissement révisé – Secteur du bourg de Moulis

3. Eléments justifiant le projet

3.1. Caractéristiques de la zone

« Le site du CNRS est constitué de :

- Un bâti historique (1952) regroupant un laboratoire ainsi que le personnel administratif,
- D'anciens logements datant des années 1970 qui ont été récemment rénovés en bureaux,
- Une extension récente (2011/2012) qui a consisté dans la création d'un centre d'hébergement et d'une serre expérimentale.

En dehors du CNRS, 3 pavillons ont été construits en bordure de la RD137 en face du site historique du CNRS. »¹

L'estimation de la charge d'effluent à traiter a été établie par le Syndicat des eaux du Couserans, à partir des données fournies par le CNRS relatives aux usages et aux capacités d'accueil de leurs bâtiments. Ainsi, l'intégration du site du CNRS, ainsi que des habitations mitoyennes à la zone d'assainissement collectif, correspond à une charge d'effluent équivalente à 85 EH (Equivalent-Habitant).

3.2. Les infrastructures d'assainissement collectif

La commune porte actuellement un projet d'aménagement du cœur du village de Moulis intégrant les travaux de mise en place du réseau d'assainissement séparatif et d'une station d'assainissement des eaux usées.

Le raccordement du site du CNRS au réseau d'assainissement collectif a été intégré aux études de conception des travaux d'assainissement. Ainsi, la station d'assainissement des eaux usées, de type « filtres plantés de roseaux », est dimensionnée pour le traitement d'une charge d'effluent équivalente à 430 EH correspondant à :

- 345 EH pour le bourg de Moulis,
- 85 EH pour le site du CNRS.

Les travaux sur le bourg de Moulis sont en cours de même que les travaux de création de la station d'assainissement des eaux usées.

Les travaux de raccordement du site du CNRS sont programmés courant 2018. Leur coût global est évalué à 130 000 €. Le CNRS s'est engagé à prendre le coût de ces travaux à sa charge.

¹ Troisième modification du POS de Moulis, notice explicative, ADRET